

Fax 026/660.17.76 commune@corcelles.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE **CORCELLES/Payerne**

PREAVIS Nº 01/2023

Aménagements d'une place multisports, d'un espace créatif pour les écoles, d'un espace didactique avec place de pique-nique et d'un chemin piétonnier sis sur la parcelle communale n°3582 au Chemin des Répies.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

PRÉAMBULE 1

La parcelle n° 106, sise au Chemin des Répies, était mise gratuitement et à bien plaire à disposition de la Commune par son propriétaire, M. José Fonseca, pour permettre aux jeunes et aux écoles de bénéficier d'un endroit dans le village pour jouer ou pour faire des activités sportives.

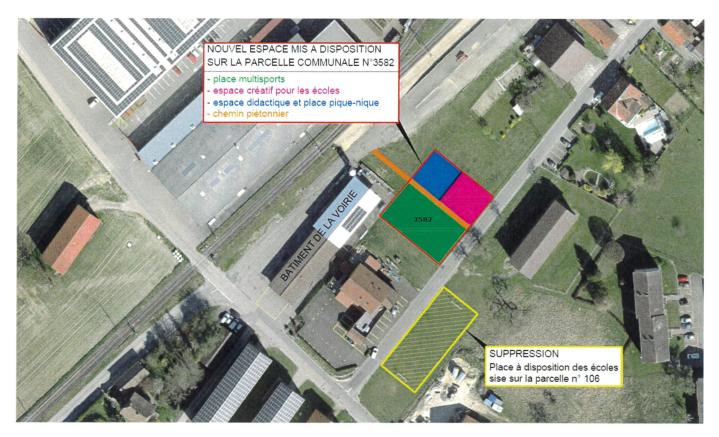
Suite au début des travaux de construction des locatifs par l'entreprise Fonseca & Fils sur cette parcelle, cette dernière ne peut évidemment plus être utilisée dans le but susmentionné.

Dès lors, au vu de la demande et du besoin avéré d'un endroit pour ce genre d'activités pour notre jeunesse et les écoles, la Municipalité a étudié la possibilité d'aménager une place multisports sur une partie de la parcelle communale n° 3582 qui a été achetée à Mme Lisette Burkhalter (préavis 08/2020). Il était d'ailleurs précisé dans ledit préavis accepté par le Conseil communal: «... ce terrain pourrait avantageusement remplacer le petit terrain de jeu actuel, sis en face sur la parcelle privée n° 106 qui sera très prochainement occupée par des locatifs ».

2 **DESCRIPTION DE L'OBJET**

Le projet qui vous est présenté se détaille de la manière suivante :

- Aménagement d'une place multisports;
- Aménagement d'un espace créatif pour les écoles ;
- Aménagement d'un espace didactique et place pique-nique;
- Chemin piétonnier traversant la parcelle communale n° 3582.





La place multisports, d'une dimension de 24 m x 15 m est dotée d'un gazon synthétique. Elle sera ouverte à toute la population. Le pourtour du terrain est muni d'un grillage électroforgé de haute résistance avec système anti-bruit contre les chocs avec les ballons jusqu'à une hauteur de 1 m et d'un filet pare-ballons jusqu'à une hauteur de 4 m. La surface est divisible en 2 avec le même grillage.

Les 6 buts de football / handball, d'une dimension de 2.4 m x 3 m seront encastrés dans le grillage. Deux d'entre eux seront équipés d'un panier de basket sur le dessus.

Les 2 poteaux médians pourront être utilisés pour fixer tout type de filet (badminton, volley, tennis ballon).

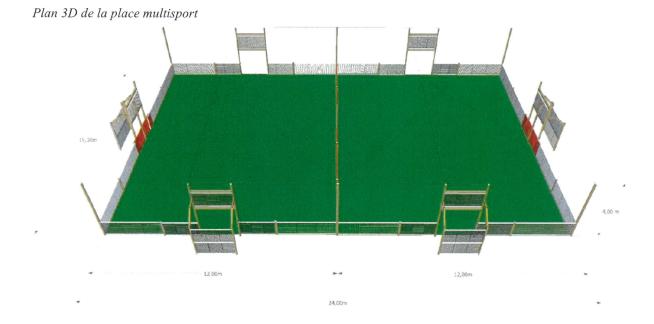


Illustration du terrain prévu



L'espace créatif pour les écoles sera entièrement clôturé et sera accessible uniquement aux écoles. Cet espace sera muni de bacs de jardinage et d'autres éléments jugés utiles par le corps enseignant. Un point d'eau sera prévu dans cet espace. L'alimentation en eau se fera depuis la borne hydrante proche de la voirie. Un aménagement pour l'arrosage automatique sera prévu pour les deux espaces.

L'espace didactique sera ouvert à tous. Il sera aménagé avec un petit sentier et 2 tables de pique-nique. Des arbres et arbustes seront plantés avec une fiche descriptive pour chaque espèce. Quelques hôtels à insectes seront également posés.

Le chemin piétonnier, revêtu de gravier compacté, coupera la parcelle en deux pour desservir tant la place multisports que les 2 espaces mentionnés ci-dessus. Il permettra également de relier la gare du Nord avec le Chemin des Répies.

3 COÛT DU PROJET

Le devis estimatif ci-dessous se base sur des prix d'offres reçues. Le coût des travaux est devisé de la manière suivante :

Place multisports

| Fourniture et mise en place du jeu | Fr. | 60'000.00 |
|---|-----|-----------|
| Génie civil | Fr. | 27'000.00 |
| Divers et imprévus (env. 5%) | Fr. | 4'400.00 |
| Total HT | Fr. | 91'400.00 |
| TVA de 7.7 % (arrondi) | Fr. | 7'000.00 |
| Total TTC | Fr. | 98'400.00 |
| Espace créatif pour les écoles | | |
| Bac de jardinage, bancs, poubelle et clôture avec portail | Fr. | 8'000.00 |
| Génie civil | Fr. | 4'000.00 |
| Alimentation en eau et arrosage automatique | Fr. | 10'000.00 |
| Divers et imprévus (env. 5%) | Fr. | 1'100.00 |
| Total HT | Fr. | 23'100.00 |
| TVA de 7.7 % (arrondi) | Fr. | 1'800.00 |
| Total TTC | Fr. | 24'900.00 |

Espace didactique

| Coût total des travaux TTC | Fr. | 162'200.00 |
|--|-----|------------|
| | | |
| Total TTC | Fr. | 14'700.00 |
| TVA de 7.7% (arrondi) | Fr. | 1'000.00 |
| Total HT | Fr. | 13'700.00 |
| Divers et imprévus (env. 5 %) | Fr. | 700.00 |
| Eclairage public | Fr. | 4'000.00 |
| Génie civil | Fr. | 9'000.00 |
| Chemin piéton | | |
| Total TTC | Fr. | 24'200.00 |
| Total TTC | | |
| TVA de 7.7 % (arrondi) | Fr. | 1'700.00 |
| Total HT | Fr. | 22'500.00 |
| Divers et imprévus (env. 5%) | Fr. | 1'000.00 |
| Arbres et diverses plantes | Fr. | 9'000.00 |
| Génie civil | Fr. | 2'500.00 |
| Mobilier pour la place pique-nique, poubelles, bancs | Fr. | 10,000.00 |

Le dossier a été soumis à la fondation « Fonds du sports vaudois » pour une aide financière concernant la place multisports. Le montant de cette aide sera connu prochainement et sera communiqué à la commission en charge d'étudier ce préavis.

5 FINANCEMENT

Les travaux relatifs à ce projet figurent à la position 19 « place multisports » sur le plan des investissements avec recours à l'emprunt pour un montant de Fr. 280'000,-- (année 2023).

Toutefois, la trésorerie actuelle se montant à ce jour à environ Fr. 4'500'000,--, la Municipalité propose de financer cet investissement par les liquidités courantes et de renoncer à l'emprunt.

5 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de demander au Conseil communal la nomination d'une commission pour étude et rapport sur cet objet. M. Pierre-André Rapin, municipal responsable, est à disposition de ladite commission pour tout complément d'information.

En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis no 01/2023 décide :

Art. 1

D'autoriser la Municipalité à aménager une place multisports, un espace créatif pour les écoles, un espace didactique avec place de pique-nique et un chemin piétonnier comme détaillés dans le présent préavis.

Art. 2

D'accorder un crédit de CHF 162'200,-- pour financer ces aménagements, dont il y aura lieu de déduire l'aide financière du fonds du sport.

Art. 3

De financer cet investissement par les liquidités courantes.

Art. 4

D'amortir ces travaux par le compte 44.331 « Amortissement sur place multisports » sur une durée de 10 ans.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

(LS)

Le vice-Syndic:

Le Secrétaire :

D. Givel

J.F. Pahud